

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024  
PL/NC

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le  
ID : 055-215501222-20240408-24\_036-DE

**Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Eau**

**N° : DCM2024/036**

**PUBLIÉE LE : 11/04/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 mars 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Laetitia SACCHIERO donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Benoît REYRE donne pouvoir à Partick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jérôme LEFEVRE

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Céline ETIENNE

Gérado LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Suzel RICHARD, Jessica LEROY, jean-Benoît JANNOT

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 3 – Pouvoirs : 8 - Votants : 26**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Les résultats de l'exercice 2023 du budget Eau se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement**

- Résultat de l'exercice 2023	198 281,02 €
- Report à nouveau 2022	185 829,59 €
<b>- Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>384 110,61 €</b>

**Section d'investissement**

- Résultat de l'exercice 2023	102 225,56 €
- Report à nouveau 2022	-86 461,39 €
<b>- Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 (hors RAR)</b>	<b>15 764,17 €</b>
- Restes à réaliser (dépenses)	38 907,59 €
- Restes à réaliser (recettes)	0,00 €
<b>- Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>-23 143,42 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ces résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement à l'article 002 : 360 967,19 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 : 23 143,42 €
- Excédent d'investissement à l'article 001 : 15 764,17€

Après en avoir délibéré,

par 22 voix pour et 4 contre

Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** l'affectation des résultats 2023 du budget Eau comme suit :
  - Excédent de fonctionnement à l'article 002 : 360 967,19 €
  - Excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 : 23 143,42 €
  - Excédent d'investissement à l'article 001 : 15 764,17€

Le Maire  
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**